

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1151>

# Document unique : que faut-il entendre par entreprise ou établissement ?

- Juridiscopes - Prévention des risques - Hygiène et sécurité - Le document unique -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2011

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

**Votre document unique est en cours mais n'est pas encore finalisé ? N'attendez plus. SMACL Assurances répond à vos questions et vous propose un outil simple et efficace de gestion des risques.**

---

[1]

Un document unique doit être établi par entreprise ou par établissement. Ni les dispositions du décret, ni celles de la circulaire ne précisent ce que recouvrent ces notions. Imprécision d'autant plus regrettable que la terminologie employée n'est guère adaptée aux collectivités locales.

Un service relativement autonome doit-il être considéré comme un établissement au sens de l'article [R4121-1 du code du travail](#) ou faut-il nécessairement un document unique par collectivité ?

Si l'on s'en tient au droit communautaire, le document unique est à la charge de l'employeur défini par l'article 3 de la directive européenne comme "toute personne physique ou morale qui est titulaire de la relation de travail avec le travailleur et qui a la responsabilité de l'entreprise et/ou de l'établissement". Si cette conception prévaut cela signifie qu'il faut un document unique par collectivité locale.

Mais selon l'INRS ([ED 887](#)) la notion d'établissement doit s'entendre dans le sens où elle est retenue par la jurisprudence sociale pour la création du CHSCT. C'est dire, toujours selon l'INRS, que le document unique n'implique pas nécessairement qu'il n'existe qu'un seul document par entreprise (et donc par analogie par collectivité) mais qu'un document unique doit être établi pour chaque "*entité où une stratégie de prévention autonome a été mise en œuvre*".

---

Voir aussi :

- [Document unique : comment la SMACL peut-elle m'aider ?](#)
- [Document unique : quels fondements juridiques ?](#)
- [Document unique : quelle forme à respecter ?](#)
- [Document unique : comment procéder à l'inventaire des risques ?](#)
- [Document unique : qu'est-ce qu'une unité de travail ?](#)
- [Document unique : quand doit-il être mis à jour ?](#)
- [Document unique : qui peut y avoir accès ?](#)
- [Document unique : comment les agents doivent-ils être informés](#)

– [Document unique : quelles sanctions et quelles responsabilités en cas de carence ?](#)

---

[Télécharger le dossier complet](#)

**En savoir plus ?**

[prevention-sante@smacl.fr](mailto:prevention-sante@smacl.fr)

---

[1] Photo : © Ximagination